

Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux

Réponses

1. Reprise économique et croissance

Compte tenu du climat d'austérité budgétaire actuel au sein du gouvernement fédéral et dans le monde, quelles mesures fédérales particulières estimez-vous nécessaires pour assurer la reprise économique et une plus forte croissance économique au Canada?

L'Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux (ACTS) est résolue à réduire l'inégalité grandissante du revenu au Canada. L'ACTS craint sérieusement que les lois et les politiques récemment adoptées par le gouvernement du Canada soient contraires à cet objectif, tout particulièrement la hausse de l'âge d'admissibilité à la Sécurité de la vieillesse (SV), qui est passé de 65 ans à 67 ans, ainsi que les réductions sans précédent touchant le Programme fédéral de santé intérimaire. L'ACTS juge que la situation actuelle de restrictions fédérales est une crise exagérée. Plus particulièrement, les dépenses fiscales effectuées par le gouvernement depuis 2006 se traduisent (pour la période allant de 2007 à 2013) par des recettes cédées évaluées à 220 milliards de dollars. De ce montant, 60 milliards de dollars en économies d'impôt sont versés aux sociétés canadiennes. En choisissant de maintenir les réductions prévues des impôts des sociétés, le gouvernement fédéral a manifestement choisi l'économie des effets de retombée, laquelle se révèle inefficace, plutôt que des investissements importants à l'appui de l'égalité des chances pour tous les Canadiens. Les répercussions de la réduction des dépenses fédérales transparaissent dans de nombreux secteurs, ce qui a une incidence directe sur la préparation de la main-d'œuvre à la croissance économique soutenue. À titre d'exemple, vers la fin des années 1970, le financement provenant des ordres supérieurs de gouvernement couvrait de façon générale 80 % du budget de fonctionnement d'une université ou d'un collège au Canada. Aujourd'hui, ce financement ne couvre dans la plupart des cas que 50 % de ce budget. Le mécanisme administratif utilisé par le gouvernement fédéral pour octroyer des fonds aux collèges et aux universités, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, comporte très peu de conditions régissant le versement de ces fonds. L'ACTS appuie les demandes de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants en ce qui touche l'augmentation du financement pour les études postsecondaires ainsi que l'établissement d'une loi sur l'enseignement postsecondaire. En vertu d'une telle loi, les provinces seraient régies par des conditions strictes concernant l'utilisation du financement fédéral destiné à l'enseignement postsecondaire. De même, l'ACTS recommande vivement au gouvernement fédéral d'exercer une fois de plus un leadership à l'appui des services de santé et de leur prestation afin de garantir la viabilité des soins de santé financés par l'État ainsi que l'élaboration d'un mécanisme de responsabilisation pour les milliards de dollars transférés aux provinces et aux territoires à l'appui des services sociaux au moyen du Transfert canadien en matière de programmes sociaux. En outre, l'ACTS recommande vivement d'investir dans un plan national fondé sur des données probantes afin de réduire la pauvreté, lequel serait orienté en fonction de principes progressistes en matière de politique sociale.

2. Création d'emplois

Les entreprises canadiennes étant aux prises avec les pressions qu'exercent sur elles des facteurs comme l'incertitude relative à la reprise économique aux États-Unis, à la crise de la dette souveraine en Europe et à la concurrence livrée par un certain nombre de pays développés et en développement, quelles mesures particulières devraient, selon vous, être prises pour promouvoir la création d'emplois au Canada, notamment celle qui est attribuable à l'accroissement du commerce intérieur et international?

Le gouvernement a pris des mesures utiles dans les récents budgets et plans économiques en vue d'accroître la création d'emplois au moyen de crédits d'impôt pour l'apprentissage, de la reconnaissance des titres de compétences étrangers et d'initiatives visant les travailleurs âgés. L'ACTS recommande d'entreprendre de nouvelles initiatives sur trois fronts, soit la mise en place d'incitatifs visant à attirer les industries manufacturières ou à voir au maintien en place de celles déjà établies, l'établissement de partenariats pour le développement local et la mise en œuvre de programmes de formation en technologie pour créer des emplois à l'intention des jeunes. Les secteurs manufacturiers en Ontario et au Québec ont été très durement touchés par la mondialisation, en raison, dans une large mesure, des salaires faibles dans les pays en développement et, jusqu'à récemment, des faibles coûts de l'énergie pour le transport. Toutefois, ces dernières conditions commencent à changer et certains fabricants, surtout dans le secteur de la technologie, s'établissent en Amérique du Nord, ou y demeurent. Les États-Unis font actuellement la promotion d'initiatives visant à attirer des fabricants. Le Canada se doit de faire de même. Les initiatives de développement local et de création d'emplois reçoivent déjà du soutien, dans une certaine mesure, par l'intermédiaire d'un crédit pour l'embauche visant les petites entreprises. Toutefois, on accorde une attention moins grande au potentiel des partenariats sociaux avec les organisations non gouvernementales et les organismes sans but lucratif, qui connaissent à fond les difficultés liées à l'emploi dans les collectivités locales. L'un des secteurs où le gouvernement pourrait entreprendre des initiatives de création d'emplois avec les organismes sans but lucratif est la création de logements abordables. Ce besoin est bien connu. Les organismes sans but lucratif ont fait leurs preuves en la matière. L'élaboration de projets peut être liée à d'autres stratégies d'emploi et programmes d'apprentissage. Un financement, sous forme de prêts, est nécessaire. L'établissement d'un lien plus étroit entre les stratégies d'emploi pour les jeunes et la formation en technologie peut également favoriser la création d'emplois. Les jeunes tiennent les nouvelles technologies pour acquises. Elles font partie intégrante de leurs vies. Cependant, en dépit de cette expérience pratique, de nombreux jeunes, surtout au secondaire et en région rurale, abandonnent leurs études dans les écoles traditionnelles où les attentes standard prévalent sur le plan scolaire. Le financement de projets pilotes axés sur la technologie visant les jeunes du secondaire contribuerait à améliorer les compétences techniques, à retenir l'intérêt des élèves, à établir des liens avec les programmes d'apprentissage et à préparer les jeunes intéressés aux programmes d'études collégiales et universitaires dans le domaine de la technologie.

3. Changement démographique

Quelles mesures spécifiques le gouvernement fédéral devrait-il prendre, selon vous, pour aider le pays à faire face aux conséquences du vieillissement de la population canadienne et des pénuries de main-d'œuvre?

L'ACTS recommande vivement un renversement de la hausse graduelle de l'âge d'admissibilité à la SV, qui passera de 65 ans à 67 ans, et l'investissement d'un montant supplémentaire de 400 millions de dollars en plus de celui de 300 millions de dollars par année auquel le gouvernement s'est engagé dans le budget de 2011-2012 à l'appui des aînés qui dépendent exclusivement de la SV et du Supplément de revenu garanti (SRG). Pour les aînées, le Programme de la SV est une source de revenu fort plus importante que pour les hommes âgés. En 2008, au moins 52,6 % du revenu des aînées provenait de

paiements de transfert, comparativement à 37,5 % chez les hommes, et 30 % du revenu des femmes âgées provenait du Programme de la SV, par comparaison à 16,9 % chez les hommes âgés. En raison du niveau élevé de dépendance aux transferts de revenus du gouvernement, les aînées à faible revenu seront touchées de manière disproportionnée par le changement apporté à l'âge d'admissibilité au Programme de la SV. De nombreuses femmes actuellement âgées de 60 ans ou plus, qui dépendent de la SV, du SRG ou de l'Allocation, n'ont probablement pas travaillé à l'extérieur de la maison pendant de longues périodes et n'ont donc pas été en mesure de cotiser à un régime de retraite en leur propre nom. De même, celles qui ont travaillé à l'extérieur de la maison étaient plus susceptibles que les hommes d'occuper des emplois peu rémunérateurs. Les prestations de la SV représentent, pour nombre de femmes à faible revenu, le premier revenu stable les amenant près du seuil de faible revenu ou leur permettant de le dépasser; il en sera vraisemblablement ainsi pour les années à venir. Pour certaines d'entre elles, il s'agit en fait d'une amélioration de leur niveau de vie. Aussi, certaines femmes ne peuvent choisir d'occuper un emploi rémunérateur puisqu'elles sont obligées de prendre une retraite anticipée afin de prendre soin d'un membre âgé ou handicapé de leur famille. Malgré ces particularités sur les plans de l'emploi et des responsabilités familiales, on dit maintenant aux femmes qu'elles doivent attendre deux autres années pour être admissibles à la SV, au SRG ou à l'Allocation. Plutôt que de leur verser des prestations sociales qui procurent de la dignité et du respect à l'âge de 60 ans ou de 65 ans, on leur demande d'attendre deux années supplémentaires, de continuer d'occuper des emplois précaires ou de recourir à des régimes provinciaux d'aide sociale.

4. Productivité

Compte tenu des difficultés que connaît le marché de l'emploi du fait, notamment, du vieillissement de la population et des efforts toujours consacrés aux mesures visant à accroître la compétitivité du pays, quelles initiatives fédérales particulières sont-elles nécessaires pour le renforcement de la productivité au Canada?

L'ACTS félicite le gouvernement du Canada d'avoir mis en œuvre une stratégie nationale sur la santé mentale et demande maintenant un engagement financier de la part du gouvernement fédéral afin que soient concrétisées ses recommandations en vue de l'accroissement de la productivité au Canada. Grâce à un leadership à l'échelle nationale et à des partenariats provinciaux, il est possible de mettre en œuvre une stratégie nationale coordonnée relative à la maladie mentale et à la santé mentale au Canada. Chaque année, au moins 1 Canadien sur 5 est atteint d'une maladie mentale et l'on estime qu'il en coûte à l'économie canadienne 51 milliards de dollars annuellement. Les jeunes adultes se trouvant dans l'âge d'activité maximale figurent également parmi les personnes les plus durement touchées par les problèmes de santé mentale et les maladies mentales. L'ACTS considère que le gouvernement fédéral a un rôle déterminant à jouer dans le financement de la santé et des soins de santé au-delà de l'augmentation annuelle de 6 % du Transfert canadien en matière de santé et de l'augmentation de 3 % par année du Transfert canadien en matière de programmes sociaux que l'on a annoncées et qui seront appliquées jusqu'à l'exercice 2016-2017. Conséquemment, l'ACTS appuie les solutions suivantes fondées sur les recommandations énoncées dans la stratégie nationale du gouvernement en matière de santé mentale pour le Canada : 1) augmenter la proportion des dépenses en matière de santé consacrée à la santé mentale en la faisant passer de 7 % à 9 % sur 10 ans; 2) augmenter de deux points de pourcentage la proportion des dépenses relatives aux programmes sociaux consacrée à la santé mentale; 3) établir un fonds d'innovation pour aider l'ensemble des provinces et des territoires à créer une infrastructure durable en matière de santé mentale. Ce fonds devrait être proportionnel au fardeau de la maladie au Canada. Il pourrait notamment être utilisé par les provinces pour élargir le rôle des soins de santé primaires pour ce qui est de répondre aux besoins relatifs à la santé mentale, pour établir à l'intention des gens de tous âges des normes liées aux périodes d'attente pour les services communautaires de santé mentale et pour améliorer l'accès aux services de santé mentale nécessaire; 4) veiller à ce que les

cinq principes clés de la *Loi canadienne sur la santé* (universalité, intégralité, accessibilité, transférabilité, gestion publique) soient appliqués pleinement et officiellement aux services de santé mentale au Canada. Ils sont essentiels à l'établissement d'un équilibre entre les services de santé mentale et les services de santé généraux.

5. Autres défis

On sait que des particuliers, des entreprises et des communautés éprouvent des difficultés actuellement au Canada. Quels sont, selon vous, ceux qui éprouvent le plus de difficultés, quelles sont ces difficultés et quelles mesures fédérales sont-elles nécessaires pour remédier à ces difficultés?

Jusqu'à présent, le gouvernement en a fait peu pour favoriser la création d'emplois par l'intermédiaire du domaine de l'efficacité énergétique et d'une économie verte. Actuellement, le gouvernement considère l'énergie principalement comme une matière première aux fins d'exploitation et d'exportation; il conviendrait d'accorder une plus grande attention à l'efficacité énergétique et à la technologie énergétique. D'abord et avant tout, l'ACTS estime que la durabilité, en tant qu'objectif, doit faire partie intégrante de l'exploitation des matières premières. Le Canada a la chance de posséder de grandes quantités d'énergie et d'autres matières premières; ces ressources ne sont toutefois pas inépuisables. D'autres pays, comme la Corée et la Chine, sont en voie de surpasser le Canada à cet égard par l'élaboration d'un plan national, et l'affectation ciblée de fonds, en vue de favoriser la croissance verte au moyen de l'exploitation de l'énergie renouvelable, de la technologie propre et de l'eau. Le renouvellement de l'infrastructure publique constitue une autre difficulté à laquelle le Canada continue de faire face. Depuis 2007, des sommes considérables ont été consacrées à l'amélioration des autoroutes, des routes et des ponts, mais les fonds affectés pour les besoins du transport ferroviaire et du transport en commun se sont révélés moins élevés; pourtant, des améliorations dans ces secteurs contribueraient à réduire la consommation d'énergie. Le gouvernement prétend que le soutien à l'infrastructure se poursuivra au-delà de 2014, mais on ne sait pas si cet engagement est lié à des objectifs de réduction de la consommation de combustibles fossiles. Le prochain budget fédéral pourra aller dans ce sens. Une mesure concrète que peut prendre le gouvernement en vue de solliciter la participation des Canadiens aux activités visant à favoriser l'efficacité énergétique et l'exploitation de l'énergie renouvelable est la mise en place de bons verts. Certains pays européens ont adopté cette approche. Au même titre que les obligations d'épargne du Canada, les bons verts ne peuvent être viables sans garantie de la part du gouvernement en cas de manquement. Comme les obligations d'entreprise, ces bons peuvent être gérés par le secteur privé et être offerts selon un mécanisme concurrentiel, à condition que l'argent soit prêté dans le but de favoriser une économie verte. De même, le gouvernement peut promouvoir la durabilité en appuyant les groupes communautaires prenant part à la production et à la distribution alimentaires à l'échelle locale. L'Accord-cadre *Cultivons l'avenir* fournit du soutien pour l'exploitation de grands secteurs agricoles dans diverses régions. Il en fait peu pour les producteurs d'aliments de petite envergure au service de marchés locaux. Si l'on mettait en œuvre des projets pilotes encourageant l'expérimentation, cela inciterait les consommateurs et les producteurs locaux à voir à la durabilité et à l'amélioration de la production.